

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021
---	--

NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 19	
Présents : 17	
Pouvoirs : 2	
Absents ou excusés : 2	

Présents : Didier LAULAN – Fabrice BERNADET – Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU – Françoise LANUSSE – Jean-Claude MOTHES – Frédéric OLAYA – Eric POUTAYS Michèle SECHAN – Thierry BERTO – Laurence LAGARDERE - Nadège COUSTURES – Arnaud OMNES – Marie-Laure VAILLANT – Nathalie RACOLIN - Jean TAUGERON – Fanny LACOSTE -
Absents ou excusés : Patricia CONSTANS — Stéphane RIEUCROS-FOREST
Pouvoir : Patricia CONSTANS à Jean-Claude MOTHES – Stéphane RIEUCROS-FOREST à Jean-Claude MOTHES
Secrétaire de séance : Mme Nathalie RACOLIN
Date de convocation : 15 mars 2021

Le compte rendu de la précédente réunion a été transmis aux élus.

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUCHES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES GRAVES

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a subi d'importantes inondations du 1er au 09 février 2021, reconnues catastrophe naturelle par arrêté interministériel n° INTE2105706A en date du 19 février 2021.

D'importants dégâts sont à déplorer sur les voies communales, en particuliers la Voie Communale n°8 du Bourdouat, reliant la commune de Castets et Castillon à celle de Barie et la Voie Communale n° 19 reliant la commune de Castets et Castillon à celle de Saint-Loubert. Ces dommages nous ont contraints à sécuriser en urgence ces voies et la circulation est actuellement interdite sur le VC n°8.

Des devis ont été demandés pour réaliser les travaux urgents de remise en état de ces voies et du pont du Bourdouat (VC n°8).

Le montant total de ces travaux est estimé à 116 761,50 € H.T. soit 140 113,80 € TTC.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention spécifique au titre du Fonds de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchés par des événements climatiques graves.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE :

- de réaliser les travaux urgents de remise en état des Voies communales n°8 et n° 19 ainsi que du Pont du Bourdouat situé sur la VC n°8, pour un montant total de 116 761,50 € H.T. soit 140 113,80 € TTC,
- de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre du Fonds de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchés par des événements climatiques graves, d'un montant de 35 % du montant H.T des travaux soit 40 866,50 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande et généralement faire le nécessaire.

REGULARISATION DU LOYER DE M. Bastien BENQUET AU 01 JANVIER 2021 –

Monsieur le Maire rappelle que certains loyers communaux ont été révisés au 01 janvier 2021, par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020.

Une erreur a été commise lors de l'établissement du tableau correspondant sur le montant du loyer de Monsieur Bastien BENQUET.

Aussi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour régulariser le montant de ce loyer au 01 janvier 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de régulariser le montant du loyer de Monsieur Bastien BENQUET comme suit :

LOCATAIRE	LOYERS AU 01/01/2020	LOYERS AU 01/01/2021
<i>BENQUET Bastien</i>	458,70 €	461,70 €

Et de charger Monsieur le Maire et Madame le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

En application des dispositions de l'article L.161261 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, avant l'adoption du budget primitif, ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette)

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer au mieux le fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2021 dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Montant des dépenses votées en 2020 : 418 418,20 €

Montant maximum autorisé (25 %) : 104 604,00 €

Ouvertures de crédits proposées :

- 2118 – Aménagements de terrains – Travaux falaise du belvédère : 47 604 €
- 21318 – Travaux bâtiments publics : 25 000 €
- 2132 – Travaux locaux commerciaux : 20 000 €
- 2183 – Matériel informatique école : 12 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement précitées sur le budget 2021.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire fait part du courrier du comptable de la Trésorerie de Langon-Saint-Macaire nous informant qu'il n'a pu recouvrer certains titres de recettes émis en 2017, 2018 et 2019, et ce malgré les diverses procédures engagées.

Aussi, il sollicite l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant de :

- Liste n° 3900710515 pour un montant de 574,20 € pour les années 2017 et 2018
- Liste n° 4748990215 pour un montant de 1 439,20 € pour les années 2017, 2018 et 2019.

Monsieur le Maire précise que depuis, une famille a sollicité un échéancier auprès des services de la Trésorerie afin d'apurer sa dette, pour un montant de 1 658,10 €. Cet échéancier a été validé.

Le Maire propose donc à l'assemblée d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables restants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de prendre en charge les produits irrécouvrables au titre des admissions en non-valeur pour un montant total de 355,30 €.
- Dit que cette somme sera prévue au budget communal pour l'exercice 2021.

LOCAUX COMMERCIAUX

La demande de subvention au titre de la DETR est recevable, une réponse devrait nous parvenir d'ici juillet. Une subvention pourra être demandée au Conseil Départemental de la Gironde, montant des travaux plafonné à 200 000 €, le taux de subvention est de 40 % soit 80 000 €.

Des devis ont été demandés à 3 bureaux d'études pour des missions de contrôle technique et de Sécurité et Protection de la Santé.

Les 2 offres du BUREAU VERITAS sont retenues, à l'unanimité, pour un montant

- de 5 275 € T soit 6 330 € TTC pour le contrôle technique
- et de 2 450 € H.T soit 2 940 € TTC pour la mission SPS

RIFSEEP

Dans le cadre de la mise en place du nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), Monsieur le Maire présente le projet de délibération et annexe qui doit être soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion avant validation par le Conseil Municipal.

Le projet présenté ne modifie pas la situation actuelle des agents, chacun gardant en équivalence RIFSEEP le montant des primes perçues actuellement. Le régime indemnitaire pourra être revu ultérieurement, si besoin.

Le conseil municipal est favorable au projet présenté.

ECOLE

L'Education Nationale a, cette année encore, mis en place des aides financières, de l'ordre de 50 % et 70 %, pour l'équipement numérique des écoles (plan de relance équipements numériques).

Afin de compléter l'équipement déjà fonctionnel à l'école, une demande a été faite pour

- l'acquisition de 30 tablettes pour 12 704,76 € TTC – Subvention demandée 8 893 €
- ressources numériques : licences logiciels et abonnement pour 1 316,90 € TTC - Subvention demandée 656 €.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget mais les achats ne se feront qu'après accord de l'Education Nationale.

Le PC du Directeur, hors service et qui ne peut pas bénéficier de la subvention, sera changé dans les meilleurs délais (Ets Duffau à Langon pour un montant de 2 866,51 € TTC).

NUMEROTATION DES VOIES

Afin de poursuivre la démarche avec les services de La Poste, et après les diverses consultations réalisées auprès des habitants (pas de réunions publiques possibles), il est proposé de nommer la « Grand rue » du Pont Eiffel jusqu'à Castillon de Castets, « route J-B de Baudre ».

Des devis seront demandés pour les plaques de boîtes à lettre (pris en charge par la commune).

Après discussion, Jean Taugeron est contre, Fanny Lacoste s'abstient, 17 sont pour.

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG – CAB :

Différentes propositions ont été présentées lors du Comité de pilotage du 18 mars dernier :

- sens unique en création
- voies partagées pour les piétons et cyclistes, sécurisation
- végétalisation importante, pour marquer et pour sécuriser les entrées de bourg, école, commerces, et mobilier urbain identique pour les anciennes communes
- ilots végétalisés au milieu de la route pour inciter les véhicules à ralentir, ...

Le diaporama vu en réunion sera transmis aux élus.

ELECTRICITE – SDEEG

La convention avec le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour les appels d'offre mutualisés pour la fourniture de l'électricité arrive à échéance fin 2022. Une nouvelle convention doit être établie à partir du 01/01/2023.

Après discussion, le conseil municipal souhaite renouveler la convention avec le SDEEG pour le territoire de Castets.

Pour Castillon, c'est le Syndicat du Sud de la Réole qui gère la fourniture de l'électricité ainsi que l'éclairage public.

A ce jour, il n'est pas possible d'avoir un seul gestionnaire des réseaux pour les deux communes historiques.

COMPTEURS LINKY

Monsieur fait part des courriers reçus en Mairie pour l'installation de compteurs Linky chez les particuliers. Des renseignements ont été pris auprès des services d'ENEDIS.

Les usagers ne sont pas propriétaires des compteurs même en limite de propriété.

En cas de refus de changement de compteur, il peut y avoir une facturation supplémentaire de l'ordre de 50 € à 100 € lors des relevés de compteurs.

Petit à petit, toutes les communes doivent être équipées avec ces compteurs.

FALAISE DU BELVEDERE

Le débroussaillage a été réalisé et de nouvelles cavités ont été détectées. Un nouveau rapport doit nous être communiqué.

La demande de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs a été déclarée recevable, cependant, une réponse ne sera donnée qu'au second semestre 2021.

Le caniveau a été refait et le stationnement est à nouveau possible.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET PLUVIAL

Les travaux réalisés par le Syndicat des Eaux et d'Assainissement ont débuté.

De gros dégâts ont été constatés à la Côte de Caliquot et dans la grand rue, la voirie et les trottoirs devront être remis en état.

La rue Baudichon sera fermée durant 2 jours.

FESTIVITES / ASSOCIATIONS

- Compte tenu de la situation sanitaire, pour l'instant rien n'est prévu par les diverses associations.
- MON CANAL PROPRE : cette initiative annuelle initiée par l'Association du Canal des 2 mers est prévue le 24 avril prochain et sera organisée sur tout le territoire de la commune.
Des informations seront diffusées sur le site de la commune.

BUDGET

- Commission des finances : elle se réunira le 01 avril à la mairie, horaire en attente des disponibilités des élus, pour le compte administratif 2020 et les propositions de budget 2021.
- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au MARDI 13 AVRIL à 20 h 30 à Castillon de Castets pour les comptes de gestion et administratif 2020, les taxes, le budget 2021,

RESIDENCE SENIORS

Le permis de construire a été accordé, l'ouverture du chantier est prévue au mois de mai.

QUESTIONS DIVERSES

- Jean Taugeron demande la mise à disposition d'un affichage de 4 m² pour l'affichage des « opinions » et des festivités.
- Jean Claude Mothes soulève les problèmes rencontrés par une famille de Castillon. Monsieur le Maire demandera les coordonnées des enfants afin de les convoquer.
- Carrelage de la cantine : Fanny Lacoste demande où en est le dossier. Suite au passage de l'expert, la mairie avait fourni le cahier des charges qui incombait à l'entreprise Rouchou (responsable des travaux réalisés). Monsieur le Maire rappellera l'architecte et l'assurance à ce sujet.
- Fanny Lacoste demande où en sont les travaux de remise en état de la passerelle de l'écluse du canal. Elle a été installée par le Département, l'entretien doit être effectué par la commune. S'agissant de gros travaux, des renseignements seront pris auprès de la CDC et des services concernés pour le passage d'un cabinet d'études.
- Alain Juzeau présente le travail réalisé avec la commission communication pour la construction du nouveau site de la mairie, site en cours de construction avec les services de Gironde Numérique (gratuit). Suite à un problème technique, toute la présentation n'a pas pu être réalisée mais un lien sera transmis aux élus pour information complémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.